

LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN, TENUE LE MERCREDI 1^{ER} NOVEMBRE 2017 À 15 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUCIEN BOILY.

Présences :

M. Lucien Boily MRC de Lac-Saint-Jean-Est	M. Gilles Potvin MRC Domaine-du-Roy
M. Réal Côté MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Mme Ghislaine M.-Hudon MRC du Domaine-du-Roy
M. Jean-Pierre Boivin MRC de Maria-Chapdelaine	

Absences :

M. Richard Hébert MRC Maria-Chapdelaine	M. André Paradis MRC de Lac-Saint-Jean Est
--	---

Étaient également présents monsieur Guy Ouellet, directeur général et monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Lucien Boily, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15h30.

Résolution 2017-11-1694

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur Lucien Boily fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2017
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2017
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2017
4. Correspondance
 - 4.1 Résolution pour approbation du budget 2018 – MRC du Domaine-du-Roy
5. Autorisation - Mandat de la direction générale pouvoir intérimaire
6. Plans d'opération
 - 6.1 Autorisation - Bonification des horaires des écocentres
 - 6.2 Octroi de mandat – Modification de la guérite de l'écocentre d'Alma
 - 6.3 Octroi de mandat - Accompagnement technique pour les opérations de traitement des eaux
 - 6.4 Autorisation - Participation au projet de mise en valeur du bois de CRD
 - 6.5 Octroi de mandat - Services professionnels – Expertise - Traitement des eaux
 - 6.6 Octroi de mandat – Étude de marché pour compost
7. Ressources humaines
 - 7.1 Adoption des recommandations du comité des ressources humaines et communications
 - 7.2 Autorisation – Adhésion à un programme d'aide aux employés
8. Règlement
 - 8.1 Adoption du règlement - Modification du règlement de tarification au LET d'Hébertville-Station
9. Finances
 - 9.1 Approbation de la liste des déboursés de septembre 2017
 - 9.2 Approbation de la liste des engagements du mois de septembre 2017 du directeur général
 - 9.3 Approbation de la liste des engagements du mois de septembre 2017 du directeur général adjoint
 - 9.4 Approbation de la liste des déboursés d'octobre 2017

- 9.5 Approbation de la liste des engagements du mois d'octobre 2017 du directeur général
- 9.6 Approbation de la liste des engagements du mois d'octobre 2017 du directeur général adjoint
- 10. Affaires nouvelles
 - 10.1
- 11. Période de questions pour les citoyens
- 12. Date et lieu de la prochaine assemblée (6 décembre à Alma)
- 13. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par madame Ghislaine M.-Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2017

Résolution 2017-11-1695

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2017.

Résolution 2017-11-1696

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2017.

4. CORRESPONDANCE

4.1 APPROBATION DU BUDGET 2018 - RÉOLUTION DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY

La MRC du Domaine-du-Roy, par sa résolution numéro 2017-239, communique son approbation pour le budget 2018 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean prévoyant des revenus ainsi que des charges et affectations de 27 833 440 \$.

Résolution 2017-11-1697

5. AUTORISATION – MANDAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE POUVOIR INTÉRIMAIRE

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie est composé d'élus de municipalités locales et de municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE se tiendront des élections municipales générales le 5 novembre prochain;

ATTENDU QU'il est à prévoir que le conseil d'administration de la Régie subisse une période de transition durant ces élections et d'ici la nomination de nouveaux membres au conseil d'administration de la Régie, le cas échéant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gilles Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

De mandater le directeur général, M. Guy Ouellet et le directeur général adjoint, M. Mathieu Rouleau pour entreprendre toutes démarches requises pour préserver les droits et recours de la Régie, et ce, dans les limites des pouvoirs de dépenser qui leur ont été délégués par le Règlement numéro 0026-2013 et jusqu'à ce que le conseil d'administration de la Régie siège à nouveau.

6. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2017-11-1698

6.1 AUTORISATION – BONIFICATION DES HORAIRES DES ÉCOCENTRES

ATTENDU QU'une analyse résultant d'un sondage auprès de citoyens tenue dans quatre écocentres a été effectuée;

ATTENDU QUE les cinq principaux écocentres seraient ouverts 7 jours par semaine, à raison de 4 heures par jour, de midi à 16 h 00;

ATTENDU QUE ce nouvel horaire répondra plus adéquatement aux besoins de la population, et ce, sans augmenter le budget;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ghislaine M.-Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser la direction générale à procéder à la bonification des horaires dans les écocentres.

Résolution 2017-11-1699

6.2 OCTROI DE MANDAT – MODIFICATION DE LA GUÉRITE DE L'ÉCOCENTRE D'ALMA

ATTENDU QU'il faut mandater une entreprise afin de procéder à l'installation et la fourniture d'une fosse septique à la bâtisse d'accueil de l'écocentre d'Alma;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à quatre firmes spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût (taxes incluses)
Excavation Noël Voyer	Alma	13 659,03 \$
Excavation Maxime Roy	L'Ascension	13 341,07 \$
Nivelac	Saint-Nazaire	N'a pas soumissionné
Claveau Excavation	Alma	11 658,47 \$

ATTENDU QUE nous ajoutons aux soumissions 20 % de frais d'imprévu;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Claveau Excavation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gilles Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la modification de la guérite de l'écocentre d'Alma à l'entreprise Claveau Excavation pour l'installation et la fourniture d'une fosse septique au montant de 11 658,47 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2017 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2017-11-1700

6.3 OCTROI DE MANDAT – ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE POUR LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE la Régie désire obtenir les services de professionnels pour les opérations de traitement des eaux au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE ce type de traitement nécessite une expertise particulière;

ATTENDU QU'une ressource spécialisée sera fournie afin d'accompagner l'équipe interne de traitement des eaux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour l'accompagnement technique pour les opérations de traitement des eaux au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station à l'entreprise Avizo Experts-Conseils Inc. pour un montant de 14 109,73 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement 2017.

Résolution 2017-11-1701

6.4 AUTORISATION – PARTICIPATION AU PROJET DE MISE EN VALEUR DU BOIS DE CRD

ATTENDU QUE la Régie désire guider le centre de tri et les écocentres vers de meilleures pratiques pour le tri et la valorisation du bois CRD;

ATTENDU QU'un projet pilote soit effectué afin de mesurer l'amélioration de la qualité du tri avant et après la mise en place des meilleures pratiques;

ATTENDU QU'un outil d'aide à la décision et un guide de formation pour les dirigeants et employés soient produits;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gilles Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser la direction générale à procéder à la participation du projet de mise en valeur du bois de CRD pour son centre de tri et ses éco-centres pour un montant de 1 149,75 \$ incluant les taxes, si applicable.

Résolution 2017-11-1702

6.5 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – EXPERTISE – TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE la Régie désire débiter un processus de médiation concernant les problématiques diverses reliées à la conception et à l'opération de l'usine de traitement des eaux à Hébertville-Station;

ATTENDU QUE les parties prenantes sont Entreprises Alfred Boivin, WSP ainsi que la Régie;

ATTENDU QUE le montant total de l'expertise est de 67 743 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE la répartition des coûts est la suivante :

Répartition des coûts	
32,5 %	WSP
35 %	Entreprises Alfred Boivin
32,5 %	Régie des matières résiduelles

ATTENDU QU'un rapport d'expertise sera transmis à chacune des parties à la fin des travaux;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent la compétence de la firme AXOR Experts-Conseils;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat de médiation à l'entreprise AXOR Experts-Conseils pour un montant de 22 016,48 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement 2017.

Résolution 2017-11-1703

6.6 OCTROI DE MANDAT – ÉTUDE DE MARCHÉ POUR UN COMPOST

ATTENDU QUE la Régie désire réaliser une étude de marché pour le compost éventuellement produit par ses sites d'opération;

ATTENDU QUE la Régie doit soumettre une telle étude aux fins de financement au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour l'étude de marché du compost à l'entreprise Agrinova pour un montant de 15 794,12 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements 2017 et financées par le fonctionnement.

7. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2017-11-1704

7.1 ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'entériner les recommandations du comité des ressources humaines du 18 octobre 2017 et de procéder au congédiement du salarié portant le matricule numéro 8330.

Il est en outre résolu d'entériner les recommandations de la direction générale et de procéder au licenciement administratif du salarié portant le matricule numéro 3200.

Résolution 2017-11-1705

7.2 AUTORISATION – ADHÉSION À UN PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

ATTENDU QUE la Régie souhaite mettre à la disposition de son personnel un outil permettant de faire face à toutes les problématiques de santé physique ou de santé psychologique, et ce, au travail ou dans leur vie personnelle;

ATTENDU QU'une formule est recommandée par le fournisseur du service, soit Optima Santé Globale;

ATTENDU QUE le contrat est pour un minimum d'un an;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser la direction générale à mettre à la disposition de son personnel un programme d'aide aux employés en collaboration avec le fournisseur Optima Santé Globale pour un montant de 2,30 \$ par employé (80 employés) par mois et d'environ 2 200 \$ avant les taxes applicables, et ce, annuellement.

8. RÈGLEMENT

Résolution 2017-11-1706

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION**Règlement numéro 031-2017****MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 028-2015 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA TARIFICATION AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION AINSI QU'AUX CENTRES DE TRANSFERT D'ALMA, DOLBEAU-MISTASSINI ET DE ROBERVAL**

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement 021-2012;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy ont déclaré leur compétence envers les municipalités locales de leur territoire respectif relativement à la gestion des matières résiduelles en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-31);

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean fut constituée par décret par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 9 octobre 2008 conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-31);

ATTENDU l'article 617.1 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) ;

ATTENDU les articles 64.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

Par conséquent, il est proposé par madame Ghislaine M.-Hudon et résolu unanimement qu'un règlement soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

Article 1- Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

Article 2- Définition

Pour les fins de l'application du présent règlement, le terme « **déchet** » signifie les résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation, destinés à être éliminés.

Article 3 - Tarification**Article 3.1- Tarification- Déchets**

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs de déchets, les tarifs suivants applicables pour les diverses catégories de déchets ci-après identifiés :

Les tarifs incluent les redevances à l'élimination de matières résiduelles exigées par le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles.

Ces tarifs sont exonérés de la TPS et la TVQ.

1- Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station

- 1.1 Disposition de déchets institutionnels, commerciaux et industriels = 135 \$/t.m.
- 1.2 Disposition d'animaux suite à un ordre d'abattage gouvernemental = 155 \$/t.m.
- 1.3 Disposition de matières nécessitant un recouvrement immédiat = 155 \$/t.m.
- 1.4 Disposition de déchets internationaux = 155 \$/t.m.

2- Centres de transfert de Dolbeau-Mistassini et Roberval

- 2.1 Disposition de déchets institutionnels, commerciaux et industriels = 135 \$/t.m.

3- Facturation minimale exigée

- 3.1 Tous les transports de déchets seront facturés pour un minimum de 3 t.m., selon le tarif du type de disposition inscrit aux items 1 et 2.

Article 3.2- Tarification- Matériel de recouvrement alternatif

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs, les tarifs suivants applicables pour les diverses catégories de matières conformes aux spécifications de la Régie ci-après identifiées :

La tarification n'est pas assujettie à la redevance à l'enfouissement.

Ce tarif est exonéré de la TPS et la TVQ.

1- Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station

- 1.1 Matériel de recouvrement granulaire (sable) = 7 \$/t.m.
- 1.2 Matériel de recouvrement non granulaire (ex : CRD broyé) = 35 \$/t.m.

Le matériel de recouvrement doit faire l'objet d'une approbation préalable de la Régie avant le transport au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

La Régie se réserve le droit de refuser tout chargement qu'elle jugera non conforme.

Article 3.3- Tarification- Autres services

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs, les tarifs suivants applicables pour les différents services ci-après identifiés :

Ces montants sont assujettis à la TPS et la TVQ.

1- Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station- Centre de transfert d'Alma, Centre de transfert de Dolbeau-Mistassini, Centre de transfert de Roberval

- 1.1 Utilisation du poste de pesée pour fin d'enfouissement = 5 \$ par passage
- 1.2 Utilisation du poste de pesée pour autres fins = 15 \$ par passage
- 1.3 Grattage de benne de camion ou de conteneur = 50 \$ par grattage
- 1.4 Rechargement d'un contenu non conforme = 100 \$ par rechargement

Article 4 – Matières acceptées

Les conditions d'acceptation des matières résiduelles pouvant être disposées dans un lieu d'enfouissement technique ainsi que dans des centres de transfert sont prescrites dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (L.R.Q., c. Q-2, r.19).

Article 5 – Date d’application

L’application de la tarification est effective à compter de la publication du présent règlement.

Article 6- Modalités d’entrée

- 6.1 Numéro de client-** Chaque transporteur doit obligatoirement posséder un numéro de client avant de pouvoir accéder aux sites de la Régie. Ce numéro de client est permanent et pour l’obtenir le transporteur doit communiquer avec l’administration de la Régie.
- 6.2 Facturation-** Les tarifs établis au présent règlement font l’objet d’une facturation mensuelle transmise aux transporteurs qui livrent des matières au lieu d’enfouissement technique d’Hébertville-Station, aux centres de transfert d’Alma, de Dolbeau-Mistassini et de Roberval.
- 6.3 Dépôt-** La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean peut, si elle le juge opportun, exiger un dépôt en argent pour l’obtention d’un numéro de client.
- 6.4 Défaut-** En plus des mesures légales de recouvrement, si le transporteur ayant obtenu un numéro de client fait défaut d’acquitter dans les temps requis son dû à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, son numéro de client peut lui être retiré entraînant, pour les facturations subséquentes, le paiement du tarif à l’entrée du site. De même, en cas de défaut, la Régie peut aussi interdire aux transporteurs l’accès au LET d’Hébertville-Station et aux centres de transfert d’Alma, de Dolbeau-Mistassini et de Roberval.

Article 7- Compte en souffrance

Les comptes en souffrance portent intérêt à compter de leur date d’exigibilité soit trente (30) jours après la date de facturation au taux de 18,00 % annuellement ou au taux mensuel de 1,5 %.

Article 8 - Abrogation

Le présent règlement remplace et abroge à toutes fins que de droit le Règlement de la Régie numéro 021-2012.

Article 9-Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ghislaine M.-Hudon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adopter le règlement numéro 031-2017 intitulé « *Modification du règlement numéro 028-2015 ayant pour objet de fixer la tarification au LET d’Hébertville-Station ainsi qu’aux centres de transfert d’Alma, Dolbeau-Mistassini et de Roberval* ».

Lucien Boily
Président de la Régie

Guy Ouellet
Directeur général

AVIS DE MOTION : 26 septembre 2017
ADOPTION : 1^{er} novembre 2017

9. FINANCES

Résolution 2017-11-1707

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DE SEPTEMBRE 2017

RMR DU LAC-SAINT-JEAN

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

1er au 30 septembre 2017

Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE SEPTEMBRE	Chèques et paiements # 10 404 à 10 644		1 467 115,25 \$	p 1 à 18
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE SEPTEMBRE	Hydro Québec de septembre		740 076,13 \$	p 19 à 34
LISTE DES RETRAITS DE SEPTEMBRE			22 424,48 \$	p 35
Visa Desjardins	Frais de juillet et d'août 2017	2017-09-29	3 912,68 \$	p 36 à 37
SSQ Société assurance vie Inc.	Assurances collectives de septembre	2017-09-08	11 498,33 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2017-09-05	737,82 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2017-09-06	94,03 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2017-09-06	540,89 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2017-09-19	1 053,18 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2017-09-19	94,25 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2017-09-20	367,71 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2017-09-26	5 133,70 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2017-09-27	3 257,25 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 7 SEPTEMBRE	Salaires période se terminant le 2 septembre et paie des élus d'août		50 898,01 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 14 SEPTEMBRE	Salaires période se terminant le 5 septembre		49 303,45 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 21 SEPTEMBRE	Salaires période se terminant le 12 septembre		47 305,08 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 28 SEPTEMBRE	Salaires période se terminant le 19 septembre		48 395,69 \$	
REMO PAYÉS LE 8 SEPTEMBRE	Remise d'août		37 995,22 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE - DAS PAYÉES LE 5 SEPTEMBRE	Période du 16 au 31 août		78 940,65 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE - DAS PAYÉES LE 22 SEPTEMBRE	Période du 1er au 15 septembre		53 042,86 \$	
			2 622 186,66 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		38 387 \$	p 38 à 39
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		207 297 \$	p 40 à 48
	Dépenses approuvées par résolution		601 737 \$	p 49

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de septembre 2017 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 622 186,66 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2017-11-1708

9.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 38 387 \$ pour le mois de septembre 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de septembre 2017 du directeur général.

Résolution 2017-11-1709

9.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de septembre 2017 de 207 297 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de septembre 2017 du directeur général adjoint.

Résolution 2017-11-1710

9.4 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS D'OCTOBRE 2017

SOMMAIRE DES DEBOURSES ET DES DEPENSES APPROUVEES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

1er au 31 octobre 2017

Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES D'OCTOBRE	Chèques et paiements # 10 645 à 10 967		959 632,53 \$	p 1 à 31
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS D'OCTOBRE			777 942,99 \$	p 32 à 44
LISTE DES RETRAITS D'OCTOBRE	Hydro Québec d'octobre		14 610,82 \$	p 45
LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS EN OCTOBRE	Chèque # 9 220		(413,91 \$)	p 46
Visa Desjardins	Frais de septembre 2017	2017-10-27	3 756,91 \$	p 47
SSQ Société assurance vie Inc.	Assurances collectives d'octobre	2017-10-16	12 181,54 \$	
Hydro Québec	Électricité unité traitement des BFS	2017-10-02	634,62 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2017-10-04	524,26 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2017-10-06	63,17 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2017-10-10	581,37 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2017-10-19	4 077,23 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2017-10-26	63,96 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2017-10-27	3 115,02 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 5 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 30 septembre et paie des élus de septembre		51 240,91 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 12 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 7 octobre		48 217,39 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 19 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 14 octobre		50 794,00 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 26 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 21 octobre		48 225,11 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE - DAS PAYÉES LE 3 OCTOBRE	Période du 16 au 30 septembre		49 911,93 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE - DAS PAYÉES LE 16 OCTOBRE	Période du 1er au 15 octobre		50 785,27 \$	
			2 075 945,12 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		46 451 \$	p 48 à 49
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		200 419 \$	p 50 à 58
	Dépenses approuvées par résolution		17 512 \$	p 59

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois d'octobre 2017 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 075 945,12 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2017-11-1711

9.5 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2017 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 46 451 \$ pour le mois d'octobre 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'octobre 2017 du directeur général.

Résolution 2017-11-1712

9.6 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2017 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois d'octobre 2017 de 200 419 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'octobre 2017 du directeur général adjoint.

RMR
Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 6 DÉCEMBRE 2017 À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 6 décembre prochain à 15h30 à l'hôtel de ville d'Alma.

Résolution 2017-11-1713

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de madame Ghislaine M.-Hudon, la séance est levée à 15h55.

Lucien Boily, président

Guy Ouellet, directeur général